



RCS : BELFORT  
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00478  
Numéro SIREN : 813 822 400  
Nom ou dénomination : CLEA

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2016 sous le numéro de dépôt 2675

## SAS CLEA

Société par actions simplifiées au capital de 500 €

Siège Social : Place d'Armes - 90000 BELFORT

RCS BELFORT 813 822 400

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze,

Le dix-sept octobre,

A 16 heures,

Les associés de « SAS CLEA », société par action simplifiées au capital de 500 €, divisé en 50 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance faite conformément aux Statuts.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- <i>Monsieur PAICHEUR Bastien</i> , possédant	25 parts sociales,
- <i>Mademoiselle GOIZE Sandrine</i> , possédant	25 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PAICHEUR Bastien, Président Associé.

Le président déclare que le rapport de la gérance, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PB

## ORDRE DU JOUR

- Proposition de nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Préparation et convocation d'une assemblée générale ordinaire à cet effet ;
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, désigne, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2020 :

- Monsieur Jean-François OROSCO, 7 Boulevard Richelieu - 90000 BELFORT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
- Société FCRC, 7 Boulevard Richelieu - 90000 BELFORT en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Le Président  
Monsieur Bastien PAICHEUR



PB